

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2015.

Date d'édition/Date de révision 3 Septembre 2023

Version 8

Section 1. Identification

Nom du produit : 3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT
Code du produit : 00400450
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Produit de consommation, Applications professionnelles.
Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.
Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : PPG Architectural Coatings Canada, Inc.
1550, rue Ampère, bureau 500
Boucherville (Québec) J4B 7L4
Canada
+1 450-655-3121

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : PPG Industries, Inc.
One PPG Place
Pittsburgh, PA 15272
(412) 434-4515 (États-Unis)
(514) 645-1320 (Canada)
01-800-00-21-400 (Mexique)

Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (8:00 am to 5:00 pm EST)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : ☑ CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 1
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Section 2. Identification des dangers

- Pictogrammes de danger** :



- Mention d'avertissement** : Danger
- Mentions de danger** :

H350 Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (reins)

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.
- Conseils de prudence**
- Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation.
- Intervention** : **P501** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Stockage** : Garder sous clef.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** :

Contient des isothiazolinones. Peut provoquer une réaction allergique. Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

P601 Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 32.6 % (orale), 38.4 % (cutanée), 35.6 % (par inhalation)

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Nom du produit** : 3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
 quartz (SiO2) (<10 microns)	quartz; Silices cristallines: quartz; Silice	5 - 10*	14808-60-7
quartz (SiO2) (>10 microns)	quartz; Silices cristallines: quartz; Silice	3 - 7*	14808-60-7
Oxyde d'hydroxyde de fer	Hydroxydéoxyde de fer; hydroxydeoxyde de fer; oxyde de fer, monohydrate	1 - 5*	20344-49-4
talc sans fibres asbestiformes	Fibres minérales naturelles - Talc; Talc, sans amiante; talc (Mg3H2(SiO3)4); talc	1 - 5*	14807-96-6

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023 Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT	

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Éthylène glycol	ne contient pas des fibres de l'amiante éthane-1,2-diol; Ethylèneglycol; éthylène-glycol; éthanediol; Ethylène-glycol	0.5 - 1.5*	107-21-1
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	trioxyde de difer; Oxyde ferrique; Fer (oxyde rouge synthétique); fer (trioxyde de di-); Fer (trioxyde de); oxyde de fer(III); E 172; trioxyde de difer	0.5 - 1.5*	1309-37-1
noir de carbone	Carbone (noir de); Noirs de charbon; Carbone noir	0.1 - 1*	1333-86-4

*Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023 Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT	

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023 Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT	

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Section 7. Manutention et stockage

Précautions particulières	: Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	:  Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 5°C (41°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle	
Limites d'exposition professionnelle	
Nom des ingrédients	Limites d'exposition
 quartz (SiO2) (<10 microns)	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Silica, Crystalline - alpha quartz and Cristobalite Respirable] TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Silice cristalline (Quartz ou tripoli)] TWA: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Silice cristalline, quartz] VEMP: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). TWA: 0.05 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire
quartz (SiO2) (>10 microns)	CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Silica, Crystalline - alpha quartz and Cristobalite Respirable] TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). [Silice cristalline (Quartz ou tripoli)]

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Oxyde d'hydroxyde de fer

TWA: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable
CA Québec Provincial (Canada, 6/2022). [Silice cristalline, quartz]
VEMP: 0.1 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable.
CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).
8 hrs OEL: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate
CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

TWA: 0.05 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Iron oxide dust as Fe]

TWA: 5 mg/m³, (as Fe) 8 heures. Forme: Poussière

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [Iron oxide Fume, as Fe]

TWA: 5 mg/m³, (as Fe) 8 heures. Forme: Fumée

STEL: 10 mg/m³, (as Fe) 15 minutes.
Forme: Fumée

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).

TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable
CA Ontario Provincial (Canada).

TWA: 2 ppb Forme: Respirable

TWA: 2 mg/m³ Forme: Respirable

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: La poussière respirable.

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable particulate matter.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

Ceiling Limit: 10 mg/m³ Forme: Inhalable particulate matter, aerosol only

STEL: 50 ppm 15 minutes. Forme: Vapour fraction.

TWA: 25 ppm 8 heures. Forme: Vapour fraction.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022). [ethylene glycol Total, aerosol only]

STEL: 20 mg/m³ 15 minutes. Forme: Total,

talc sans fibres asbestiformes

Éthylène glycol

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Aérosol

TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Total, Aérosol

C: 100 mg/m³ Forme: Total, Aérosol

C: 50 ppm Forme: Vapeur

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).
Sensibilisant cutané.

C: 100 mg/m³ 15 minutes. Forme: aérosol

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

CEIL: 100 mg/m³ Forme: Aérosol

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VECD: 127 mg/m³ 15 minutes. Forme: vapeur et brouillard

VECD: 50 ppm 15 minutes. Forme: vapeur et brouillard

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 5 mg/m³, (as Fe) 8 heures.

Forme: Respirable

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme:

Respirable particulate matter.

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).

TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme:

Empoussièrement total

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 5 mg/m³, (en Fe) 8 heures. Forme: fumées et poussières

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 10 mg/m³, (measured as Fe) 15 minutes. Forme: Poussière et fumée

TWA: 5 mg/m³, (measured as Fe) 8 heures. Forme: Poussière et fumée

CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2022).

TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019).

TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Inhalable particulate matter.

CA Québec Provincial (Canada, 6/2022).

VEMP: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: la poussière inhalable

CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

8 hrs OEL: 3.5 mg/m³ 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).

STEL: 7 mg/m³ 15 minutes.

TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures.

Fer, trioxyde de, fumées et poussières

noir de carbone

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023 Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT	

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.
- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Gants** : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé: caoutchouc butyle, Viton®, caoutchouc nitrile, néoprène
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023	Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT		

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide.				
Couleur	: Non disponible.				
Odeur	: Caractéristique.				
Seuil olfactif	: Non disponible.				
pH	: Non disponible.				
Point de fusion	: Non disponible.				
Point d'ébullition	: >37.78°C (>100°F)				
Point d'éclair	: Vase clos: 113.33°C (236°F) [Le produit n'entretient pas une combustion.]				
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.				
Température de décomposition	: Non disponible.				
Inflammabilité	: Non disponible.				
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Non disponible.				
Taux d'évaporation	: Non disponible.				
Tension de vapeur	: Non disponible.				
Densité de vapeur	: Non disponible.				
Densité relative	: 1.18				
Densité (lb / gal)	: 9.85				
Solubilité	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Médias</th><th>Résultat</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau froide</td><td>Soluble</td></tr> </tbody> </table>	Médias	Résultat	Eau froide	Soluble
Médias	Résultat				
Eau froide	Soluble				
Coefficient de partage n-octanol/eau	: ☒ Non applicable.				
Viscosité	: ☒ Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)				
Volatilité	: 69% (v/v), 58.703% (p/p)				
% Solide. (p/p)	: 41.297				

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Section 10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Oxyde d'hydroxyde de fer	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>20 mg/l	4 heures
Éthylène glycol	DL50 Orale	Rat - Mâle	>10000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	9.53 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4700 mg/kg	-
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	>5 mg/l	4 heures
noir de carbone	DL50 Orale	Rat	10 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>10 g/kg	-

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Sensibilisation

Peau : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
quartz (SiO2) (<10 microns)	-	1	Est un cancérogène humain connu.
quartz (SiO2) (>10 microns)	-	1	Est un cancérogène humain connu.
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	-	3	-
noir de carbone	-	2B	-

Cancérogène Code de classification:

IARC: 1, 2A, 2B, 3, 4
NTP: Est un cancérogène humain connu; Raisonnablement prévu comme un cancérogène pour les humains
OSHA: +
Non inscrit/Non réglementé: -

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Caic sans fibres asbestiformes	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
quartz (SiO2) (<10 microns) Éthylène glycol	Catégorie 1 Catégorie 2	inhalation orale	- reins

Organes cibles : ☒ Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : foie, rate, moelle osseuse.
 Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, système immunitaire, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
 irritation
 sécheresse
 gerçure
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Contient des isothiazolinones. Peut provoquer une réaction allergique. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets différés possibles

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités

: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité

: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: ☒Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
☒ 3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT	24201.8	N/A	N/A	N/A	N/A
Éthylène glycol	500	9530	N/A	N/A	N/A
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	10000	N/A	N/A	N/A	N/A

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023	Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT		

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Oxyde d'hydroxyde de fer Fer, trioxyde de, fumées et poussières	Aiguë CL50 >100 mg/l Aiguë CE50 >100 mg/l	Poisson Daphnie	96 heures 48 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
Ethylène glycol	-1.36	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023	Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT		

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	No.	No.
Substances polluantes en milieu marin	Non applicable.	Not applicable.	Non applicable.

Autres informations

TDG : Non identifié.
IMDG : ☒ None identified.
IATA : Non identifié.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non applicable.

Proof of classification statement :

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes de l'inventaire national

Inventaire du Canada (DSL) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé : 2 * **Inflammabilité** : 1 **Risques physiques** : 0

(*) - Effets chroniques

Mise en garde : Les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques significatifs. Bien que les évaluations HMIS® et l'étiquette associée ne soient pas obligatoires sur les FS ou les produits quittant une installation régie en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200, le préparateur a le choix de les fournir, le cas échéant. Les évaluations HMIS® sont à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme HMIS® complet. HMIS® est une marque déposée et une marque de service de l'American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

National Fire Protection Association (États-Unis)

Code du produit	00400450	Date d'édition 3 Septembre 2023 Version 8
Nom du produit	3-523 PITTSBURGH PAINTS FLOOR/PORCH/DECK INT/EXT SATIN-WALNUT	

Section 16. Autres informations

Santé : 2 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0

Date d'édition/Date de révision 3 Septembre 2023

Organisation ayant préparé la FDS : EHS

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 FBC = Facteur de bioconcentration
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association international du transport aérien
 CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 N/A = Non disponible
 SGG = Groupe de séparation
 NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche technique repose sur les connaissances scientifiques et techniques actuelles. Cette information a pour but d'attirer l'attention sur les aspects liés à la santé et à la sécurité qui se rapportent aux produits fournis par PPG, et de recommander des mesures de précaution pour l'entreposage et la manutention des produits. Aucune garantie n'est donnée quant aux propriétés des produits. Aucune responsabilité ne peut être acceptée en cas de défaut d'observer les mesures de sécurité décrites dans cette fiche technique ou en cas de mauvais usage des produits.